



**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2020**  
**COMPTE RENDU**

Présents : Monsieur le Maire

Mesdames DELTOUR, HAUTEFEUILLE, LEFEBVRE,  
Messieurs CORNILLE, VAN ELSLANDE, MEERPOEL, HEIREMANS, DELANNOY, Adjoints  
Mesdames MEZIANE AJDADA, CLOMBE, WALLEZ, VERKAMPT, DEFOSSE, LEVEUGLE  
Messieurs COTTENYE, BESSA, DELVA, DELECOURT, DELEBECQUE  
Messieurs EL ALLOUCHI, JOOSSEN, Conseillers Municipaux

Excusés : Madame MARTINS qui donne pouvoir à Madame DELTOUR  
Monsieur MARESCAUX qui donne pouvoir à Monsieur VAN ELSLANDE  
Madame WAGNON qui donne pouvoir à Monsieur CORNILLE  
Madame SINNAEVE qui donne pouvoir à Monsieur EL ALLOUCHI

Absente : Madame RAMOS

Approbation du compte rendu du conseil du 19/12/2019 :

Wervicq avec vous : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

M le Maire : j'ai eu le privilège de signer il y a quelques jours avec la Métropole Européenne de Lille la concession qui leur confère les 2 ha de terrain qui étaient prévus à la ZAC pour le développement de la trame verte et bleue. La MEL est devenue propriétaire de ces deux hectares ce qui signifiera une absence d'entretien pour la commune : chose appréciable.

**DELIBERATION NR 1 : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2021/2024**

Le Maire expose :

L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire (risque employeur), en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux ;

Vu le code de la commande publique ;

Décide :



**Article unique :** La commune donne mandat au CdG59 pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire.

La commune se réserve la faculté d'y adhérer en fonction des conditions tarifaires et des garanties proposées.

Le contrat groupe prévoira la prise en charge de tout ou partie des risques suivants :

- Agents CNRACL (régime spécial) :  
Maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, décès, longue maladie/longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique, la disponibilité d'office et l'invalidité temporaire).
- Agents IRCANTEC (régime général) :  
Maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, grave maladie.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés pourront proposer à la commune une ou plusieurs formules.

M CORNILLE : le contrat actuel avec le centre de gestion se termine fin 2020. Il convient donc de le renouveler

Wervicq avec vous : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

#### **DELIBERATION NR 2 : DENOMINATION LOTISSEMENT, VOIES, RESIDENCE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, de la Poste d'identifier clairement les immeubles et de procéder à leur numérotation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de dénommer :

- la nouvelle résidence construite par NOTRE LOGIS rue des Frères Hollebecque sur le site de l'ancienne Ecole BIZET : Résidence Georges BIZET

- le lotissement qui sera construit sur le site de la Ferme DELMOTTE : Résidence Flandre

- les voies qui desserviront ce lotissement Résidence Flandre vers l'allée des Glycines : Allée Jeanne de Flandre, vers l'avenue Pasteur : Allée Mathilde de Flandres.

- l'allée attenante à l'Allée des Mûriers face au 85 rue de Linselles : Allée des Aubépines

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires

M LE MAIRE : sur l'ancien site de l'Ecole BIZET, il va y avoir 7 appartements en bois, démarrage des travaux en juin

Les personnes qui habitaient à l'origine Allée des Aubépines ne voulaient pas être reconnues, et voulaient rester discrets. Suite à différents aléas de la vie, ils se sont rendus compte qu'il était préférable d'avoir un nom d'allée

Wervicq avec vous : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

### **DELIBERATION NR 3 : TABLEAU DES EMPLOIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'adopter le tableau des emplois proposé qui prendra effet à compter du 6 mars 2020

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune.

Wervicq avec vous : 23 voix pour  
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

### **DELIBERATION NR 4 : AVANCES SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la « toutes commissions » du 26/02/2020

Dans l'attente de l'attribution définitive des subventions par le nouveau conseil municipal,

DECIDE d'octroyer aux associations ci-dessous, toujours existantes, des avances sur les subventions ordinaires (référence 2019), non exceptionnelles, au titre de 2020.  
Ces avances seront versées sur arrêté du Maire

|                           |              |
|---------------------------|--------------|
| COMITE JEHANN VAN D HELLE | 10 000 euros |
| APEL                      | 200 euros    |
| APE Ecoles Publiques      | 200 euros    |
| JUDO                      | 500 euros    |
| GYM MUSIC                 | 200 euros    |
| INSTITUT DE BOXE          | 600 euros    |
| TIR A L'ARC               | 500 euros    |
| PING PONG                 | 400 euros    |
| HANDBALL                  | 2 000 euros  |
| USW                       | 1 200 euros  |
| TENNIS CLUB               | 200 euros    |
| LYS UNION GYM             | 300 euros    |
| BADMINTON                 | 500 euros    |
| INTER ACTIONS             | 200 euros    |
| CHORALE STE CECILE        | 300 euros    |
| EGLISE ET PATRIMOINE      | 200 euros    |
| HIER WERVICQ              | 300 euros    |
| AFN                       | 500 euros    |
| DANSE ATTITUDE            | 1 000 euros  |
| PROTECTION CIVILE         | 800 euros    |
| CLCV WERVICQ SUD          | 150 euros    |
| JARDINS OUVRIERS          | 150 euros    |
| AD LIBITUM                | 200 euros    |



M LE MAIRE : nous sommes en période électorale, et un nouveau conseil municipal va être désigné. Afin de ne pas pénaliser les associations il vous est proposé de leur faire une avance sur les subventions. Cette avance leur permettra d'engager leurs actions et notamment pour le comité J Van d'Helle. C'est le prochain conseil municipal qui décidera du montant définitif des subventions.

Wervicq avec vous : 23 voix pour  
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

#### **DELIBERATION NR 5 : COMPTE ADMINISTRATIF**

Monsieur CORNILLE présente quelques tableaux plus synthétiques  
Le compte administratif c'est le résultat comptable de 2019

- Tableau des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitre comptable sur le mandat 2014/2020

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 159 683 auxquels on rajoute les dotations aux amortissements de 249 141.68 euros et des mouvements d'ordre de 10 300 euros soit un total de 4 419 125 euros

Les recettes de fonctionnements s'élèvent à 4 709 314 auxquels on rajoute les travaux de régie à hauteur de 11 496.22 euros et l'excédent de fonctionnement reporté soit 758 161.23 euros soit un total définitif de 5 478 971 euros

- Tableau présentant les recettes de fonctionnement par secteur
- Tableau présentant les dépenses de fonctionnement par secteur
- Tableau présentant le détail des charges à caractère général qui s'élèvent à 1 193 120 euros
- Tableau reprenant les charges de personnel à hauteur de 2 159 310 euros
- Tableau reprenant les autres charges de gestion courante : 781 333 euros
- Tableau reprenant les charges financières (emprunt) : les intérêts et l'emprunt baissent
- Tableau reprenant les charges exceptionnelles de 1412 euros (bourses, prix...)
- Tableau de la dette fin 2019 on doit encore rembourser 1 760 211 euros. Par habitant, cela représente une dette de 322,32 euros
- Tableau reprenant les dépenses d'investissement par chapitre comptable pour un montant de 838 959,09 euros et les recettes d'investissement d'un montant de 2 530 398.73 euros

En fonctionnement, le résultat définitif est de + 1 059 846 .38 euros

En investissement, le résultat de clôture est de 1 691 439,64 euros. En recettes d'investissement, un reste à réaliser de 114 500 euros (DETR à recevoir, subventions de la MEL pour la vidéo-protection, la fédération française de football pour le terrain synthétique...). En restes à réaliser de dépenses, on est à 2 064 973,90 euros (dépenses de 2019 qui sont reportées et qu'on retrouvera dans le BS. On a donc un résultat négatif de 259 034,6 euros

C'est la section fonctionnement qui va abonder ce déficit.

Sur l'ensemble, le résultat définitif est de + 800 812.12 euros

Wervicq avec vous : 22 voix pour  
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

#### **DELIBERATION NR 6 : COMPTE DE GESTION**

Vu le Compte de Gestion 2019 et le Compte Administratif 2019 qui affichent les résultats de clôture ci-après :

Section de Fonctionnement : 301 685.15 €

Section d'Investissement : 1 130 417.36 €

**DECIDE**



De voter le compte de gestion 2019.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération en vertu des termes de la loi n°82213 du 2 mars 1982 sous les droits et libertés des Communes et complétée par la loi n°82623 du 22 juillet 1982.

M LE MAIRE : le compte de gestion est le compte établi par le trésorier qui doit être conforme au centime près au compte administratif

Wervicq avec vous : 23 voix pour  
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

#### **DELIBERATION NR 7 : AFFECTATION DU RESULTAT**

- Vu l'instruction M14
- Vu les Budgets de l'exercice 2019 approuvés,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2019

#### **DECIDE**

- l'affectation des résultats comptables du compte administratif comme suit :

#### **Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2019**

|          |              |          |                |
|----------|--------------|----------|----------------|
| Dépenses | 838 959.09 € | Recettes | 1 969 376.45 € |
|----------|--------------|----------|----------------|

|                                  |
|----------------------------------|
| <b>Résultat : 1 130 417.36 €</b> |
|----------------------------------|

|                     |                |                     |              |
|---------------------|----------------|---------------------|--------------|
| Reports de dépenses | 2 064 973.90 € | Reports de recettes | 114 500.00 € |
|---------------------|----------------|---------------------|--------------|

|                                          |
|------------------------------------------|
| <b>Nouveau Résultat : - 820 056.54 €</b> |
|------------------------------------------|

Résultat antérieur cumulé : + 561 022.28 €

|                                         |
|-----------------------------------------|
| <b>Résultat cumulé : - 259 034.26 €</b> |
|-----------------------------------------|

#### **Détermination du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019**

|          |                |          |                |
|----------|----------------|----------|----------------|
| Dépenses | 4 419 125.07 € | Recettes | 4 720 810.22 € |
|----------|----------------|----------|----------------|

|                                  |
|----------------------------------|
| <b>Résultat : + 301 685.15 €</b> |
|----------------------------------|

#### **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019**

Résultat 2019 : + 301 685.15 €

Résultat antérieur : + 758 161.23 €

|                                               |
|-----------------------------------------------|
| <b>Résultat à affecter : + 1 059 846.38 €</b> |
|-----------------------------------------------|

*Affectation par ordre de priorité :*

- couverture du déficit d'investissement  
Compte 1068 : 259 034.26 €
- Résultat de fonctionnement reporté  
Compte 002 : 800 812.12 €

Les résultats définitifs dégagés ci-dessus sont repris budgétairement dans la délibération modificative du budget supplémentaire de l'année 2020.

Wervicq avec vous : 23 voix pour  
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

#### **DELIBERATION NR 8 :BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

M LE MAIRE : le BS est une indication des actions envisageables ensuite. Mais, c'est une écriture comptable qui est sujet à modification. La prochaine équipe aura la possibilité de modifier ce BS

M CORNILLE

En recettes de fonctionnement, on reprend le résultat reporté de 800 812,12 on rajoute de nouvelles recettes à hauteur de 21 500 euros (Retours maladie, complément repas Orée), on arrive donc à un montant de 822 312,12 euros

En dépenses de fonctionnement, des ajustements ont été faits dans la masse salariale, ont été ajoutés les autres charges (informatique, assurance risques statutaires, contrat OGEC, espaces verts...), les frais d'entretien des bâtiments, de voirie, de restauration, des provisions pour imprévus et des dotations aux amortissements à hauteur de 16 330 euros. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 499 939,49 euros hors virement vers l'investissement.

Ce virement à l'investissement est de 322 372,63 euros

En recettes d'investissement, on reprend ce virement, les résultats d'investissement reportés, les excédents de fonds capitalisés, les recettes des restes à réaliser et la dotation aux amortissement de 16 330 euros pour arriver à un montant de 2 403 676.53 euros

En dépenses d'investissement, sont repris les restes à réaliser de 2 064,973,90 euros, et les nouvelles dépenses prévus (véhicules, concessions, mobilier urbain...) à hauteur de 338 702,63 euros.

Les dépenses d'investissement sont donc de 2 403 676,53 euros.

Wervicq avec vous : 23 voix pour  
Présents pour l'Avenir : 3 abstentions



Le Maire,  
Conseiller Métropolitain Délégué

JEAN GABRIEL JACOB